



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt cinq, le trois février,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de <b>Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S</b>
Présents : 9	
Votants : 7	
Procurations : 16	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 27/01/2025	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 7/02/2025	<b>Présents :</b> Mme LANDES, Mr DARDENNE, Mr DUMAS, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr LEBRIS, Mme DELCASSE, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE
	<b>Absents :</b> Mme BOSQ,
	<b>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations :</b> Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme AZAM donne procuration à Mme MACHADO, Mr ABEILHOU donne procuration à Mr DUMAS, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mr DIZIER, Mme CHERT-RAMES donne procuration à Mme DELCASSE, Mme CHRISTOL donne procuration à Mme VARLIETTE, Mr DALMONTI donne procuration à Mr DESSEAUX,
	<b>Secrétaire de Séance :</b> Mme DELCASSE

### Objet : Adhésion 2025 à l'Association « Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale » UNCCAS

L'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) est une association loi 1901.

Les missions stratégiques de l'UNCCAS sont les suivantes :

- Représenter, défendre et structurer le réseau national des CCAS/CIAS.
- Accompagner les adhérents en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités.

- Valoriser et promouvoir l'action sociale publique au plan communal et intercommunal, en confortant les capacités d'observation sociale, d'intervention et d'innovation des CCAS/CIAS.
- Développer l'échange d'expériences, l'essaimage et la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale locale et cela au plan national mais aussi européen.
- Dialoguer avec les représentants de l'Etat, les parlementaires, les administrations, les partenaires pour adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national en matière de politiques sociales.

Le montant de la cotisation s'élève à 452,54 euros ; cette dépense est inscrite au budget.

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS de :

- **RENOUVELER** l'adhésion à cette association pour l'année 2025 et de s'abonner à la revue ACTES.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 03/02/2025

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE  
Contre :  
Abstentions :

*Grégoire CARNEIRO,*  
Pour le Président  
Mme Jacqueline Landes  
Vice-Présidente

*Président du CCAS*

